**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 11 (1866)

**Heft:** 18

Rubrik: Nouvelles et chronique

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 25.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

qu'il demande ne cadreraient pas suffisamment avec les anciennes, et qu'elles augmenteraient encore la quantité déjà si grande des écritures. A cela l'auteur répond avec une logique qui mérite d'être prise en sérieuse considération et qui pourrait trouver de nombreuses applications en d'autres matières.

## NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le rassemblement des troupes vaudoises sous le commandement de M. le colonel fédéral Bontems s'ouvrira le dimanche 23 septembre, pour se terminer le 28 à Lausanne. Jusqu'au 23, les divers corps en cours de répétition resteront dans leurs casernements d'Yverdon, de Moudon, Payerne, Pomy, etc. Les bataillons d'infanterie étant d'un fort effectif, de 1000 à 1100 hommes en moyenne, ils seront divisés en deux bataillons déjà dans les cours de répétition. L'ensemble comptera donc sept bataillons, y compris celui des carabiniers, une batterie d'artillerie rayée, deux escadrons de dragons. Pour les premiers jours, il sera formé deux brigades: la 1re, sous le commandement du lieutenant-colonel fédéral Lecomte, avec les capitaines Monod et Aviolat pour adjudants, sera la brigade suisse et comptera les quatre demi-bataillons des nos 46 et 50, le bataillon de carabiniers (major fédéral Borgeaud), un escadron et demi de dragons et deux sections d'artillerie; la 2e brigade, commandée par le lieutenant-colonel fédéral Tronchin, avec le capitaine Rapin et le lieutenant David pour adjudants, représentera l'ennemi et comprendra les deux bataillons du nº 70, 1/2 escadron de dragons et une section d'artillerie. Les manœuvres commenceront le 23 après midi et le 24 au matin sur la Mantue, aux environs de Donneloye. Le 24, la brigade suisse se repliera sur Lucens par Denezy et Villars-le-Comte. Le 25 elle sera attaquée à Lucens, et refoulera l'ennemi dans la direction de Moudon. Le 26 la brigade ennemie continuera à se replier au sud, sur Lausanne, par les défilés du Jorat. Le 27 les opérations auront lieu autour du Chalet-à-Gobet, et le 28 au matin elles seront terminées aux environs de Vennes et de Rovéréaz par une manœuvre de division et par un défilé devant le chef du Département militaire vaudois et l'inspecteur fédéral. L'infanterie bivouaquera les 5 jours, avec tentesabris; les autres troupes et les chevaux seront cantonnés.

Les divers bivouacs seront pris probablement aux environs des localités suivantes: Le 23 sur les deux rives de la Mantue, Donneloye, Bioley-Magnoux, Cronay; le 24 Lucens, Bussy; le 25 Villars-Mendraz, Peney; le 26 Chalet-à-Gobet, Croisettes; le 27 Vennes.

**Neuchâtel.** Nominations: Cottier, Fritz, au grade de 2e sous-lieutenant de carabiniers; de Pury, Edouard-Louis, et Gabus, Paul, au grade de 2e sous-lieutenant d'infanterie.